

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

Délibération
N° 74-2014

OBJET : AVENANT RUE DES 7 LIEUES

Par délibération du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché concernant l'aménagement de la rue des 7 lieues.

Suite à la nécessité de réaliser des travaux complémentaires non prévus dans le marché initial d'un montant de 198 096,15 € HT, il convient donc de passer un avenant de 24 813,56 € HT soit un dépassement de 12,53% du montant du marché.

Ces travaux complémentaires sont motivés par l'aménagement d'une aire de stockage des déchets verts, la création d'un trottoir devant la crèche, la création d'un espace vert devant la cantine et engazonnement complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour concernant les travaux supplémentaires non-inscrits au marché initial pour un montant de 24 813,56 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141113-74-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014

Publication : 17/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérard, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

**Délibération
N° 73-2014**

OBJET : TARIF DE NOUVEL AN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de Velaine Animation, les tarifs de la soirée de nouvel an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le tarif de la façon suivante :

Prix par personne : 89 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141113-73-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014

Publication : 17/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérard, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

**Délibération
N° 72-2014**

OBJET : TARIF DES BOISSONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de la régie pour l'encaissement des manifestations communales, les tarifs des boissons par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de la façon suivante :

Champagne : 20 € la bouteille de 75 cl

Vin blanc sec : 8 € la bouteille de 75 cl

Vin blanc moelleux : 15 € la bouteille de 75 cl

Vin rouge : 15 € la bouteille de 75 cl

Eau plate : 2 € la bouteille de 1 L

Eau pétillante : 2 € la bouteille de 1 L

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141113-72-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014

Publication : 17/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

Délibération
N° 71-2014

**OBJET : ADHESION ASSURANCE STATUTAIRE DU
PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret N°86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux

Décide :

D'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405572-20141113-71-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014
Publication : 26/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Durée du Contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

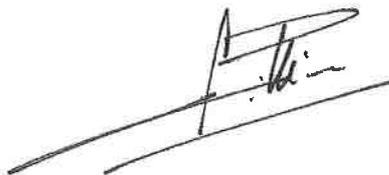
-Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :
-Formule tous risques : Tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire
-Taux : 7,06 %

-Conditions Assurance pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :
-Formule tous risques : Tous risques, franchise 10 jours en maladie ordinaire
-Taux : 1,15%

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ph. Morenvillier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

Délibération
N° 70-2014

OBJET : ENTREE ET SORTIE DU SDAA 54

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°31-2014 du SDAA54 du 15 octobre 2014,

Après avoir pris connaissances des explications fournies par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide D'accepter à l'unanimité,

- Les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de :
- Boncourt
- Liverdun
- Villerupt
- Les demandes de sortie du SDAA 54 de :
- Badonviller
- Mandres aux quatre tours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141113-70-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014

Publication : 17/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

**Délibération
N° 69-2014**

**OBJET : NOMINATIONS DES REPRESENTANTS
DES COMMISSIONS COMMUNALES**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°11/2014 portant création des commissions municipales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, suite à la démission de Juliette BOWMAN du Conseil Municipal, de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales,

CONSIDERANT que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder aux nominations des membres des commissions à main levée,

Après en avoir délibéré,

1^{ère} commission : Forêt et agriculture

A obtenu :

- Thomas EULRIET 12 voix et 3 abstentions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141113-69-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014

Publication : 17/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Les membres de la commission « Forêt et agriculture » sont : HUDZIAK Hervé, JOORIS Frédéric et SABOT Gérard et Thomas EULRIET.

2^{ème} commission : Sports

A obtenu :

- Pierre OUVRY 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Sports » sont : BLAISON Emélie, FROMEYER Carine et JOORIS Frédéric et Pierre OUVRY.

4^{ème} commission : Animation du village, Comité des Fêtes

A obtenu :

- Frédéric JOORIS 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Animation du village, Comité des Fêtes » sont : BLAISON Emélie, EHRHART Sylvie OUVRY Pierre, SABOT Gérard, VILLA Martine et Frédéric JOORIS.

5^{ème} commission : Finances

A obtenu :

- Sylvie EHRHART 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Finances » sont : FROMEYER Carine, HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, JOORIS Frédéric, PICARD Denis et Sylvie EHRHART.

6^{ème} commission : Relation avec les associations

A obtenu :

- Pierre OUVRY 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Relation avec les associations » sont : BLAISON Emélie, EHRHART Sylvie, JOORIS Frédéric, LALLEMENT Anne – Christine et Pierre OUVRY

7^{ème} commission : Travaux

A obtenu :

- Thomas EULRIET 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Travaux » sont : BLAISON Emélie, FERRY Joël, FROMEYER Carine, GIUDICI Karine, HUDZIAK Hervé, LALLEMENT Anne - Christine, PICARD Denis, SABOT Gérard, THENOT Michel et Thomas EULRIET.

8^{ème} commission : Enfance et petite enfance

A obtenu :

- Pierre OUVRY 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Enfance et petite enfance » sont : FROMEYER Carine, LALLEMENT Anne - Christine, THENOT Michel, VILLA Martine, BLAISON Emélie, EHRHART Sylvie, JOORIS Frédéric et Pierre OUVRY.

9^{ème} commission : Communication

A obtenu :

- Hervé HUDZIAK 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Communication » sont : BLAISON Emélie, LALLEMENT Anne - Christine, THENOT Michel, VILLA Martine, EHRHART Sylvie, JOORIS Frédéric, OUVRY Pierre et HUDZIAK Hervé.

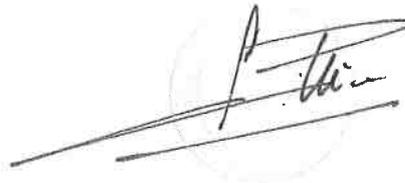
11^{ème} commission : Urbanisme

A obtenu :

- Thomas EULRIET 12 voix et 3 abstentions

Les membres de la commission « Urbanisme » sont : FERRY Joël, FROMEYER Carine, HUDZIAK Hervé, LALLEMENT Anne - Christine, PICARD Denis, SABOT Gérald et Thomas EULRIET.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation

6 novembre 2014

Date d'affichage

14 novembre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, LALLEMENT Anne – Christine, FROMEYER Carine, VILLA Martine, MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : M. Joël FERRY (Procuration à Pierre OUVRY)

Délibération
N° 68-2014

**OBJET : MODIFICATIONS DES COMMISSIONS
COMMUNALES**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°11/2014 portant création des commissions municipales,

Monsieur le Maire propose de modifier le nombre de membres de la commission « Forêt et agriculture » et « Urbanisme »,

Après en avoir délibéré, 12 pour et 3 abstentions, le nombre des membres des commissions suivantes sont :

1^{ère} commission : Forêt et agriculture 4 membres

11^{ème} commission : Urbanisme 7 membres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141113-68-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2014

Publication : 26/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER